



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX 4/40.2

CL 2015/13-PR
Mai 2015

Aux : - Points de contact du Codex
- Organisations internationales intéressées

Du : Secrétariat,
Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Courriel: codex@fao.org,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

OBJET : DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES (REP15/PR)

Le rapport de la quarante-septième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session qui se tiendra à Genève (Suisse) du 6 au 11 juillet 2015.

PARTIE A : QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-HUITIÈME SESSION :

1. **Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5/8** (par. 118, Annex III).
2. **Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5** (par. 118, Annexe IV).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant formuler des observations sur les questions ci-dessus peuvent le faire en écrivant, conformément à la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (Partie 3 – *Procédure uniforme pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés*, Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), **par courriel**, à l'adresse susmentionnée **avant le 20 juin 2015**.

PARTIE B : AUTRES POINTS D'ACTION POUR LA 38ÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

3. **Orientation en vue de faciliter l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides pour les cultures mineures** (y compris l'Annexe sur la Méthodologie d'attribution des cultures en différentes catégories de consommation) (pour inclusion en tant qu'Annexe aux *Principes d'analyse de risque appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*) (par. 155, Annexe XI, Partie A).

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant soumettre des observations sur les questions ci-dessus, sont priés de le faire par écrit ou courriel adressé à l'adresse reprise ci-dessus et ce **avant le 20 juin 2015**.

PARTIE C : DEMANDE DE COMMENTAIRES ET D'INFORMATIONS SUR :

4. **Les questions se rapportant à la JMPR 2015 y compris les formulaires de préoccupations** (par. 41-119, Annexe XII)

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels concernant les questions se rapportant à la JMPR 2015 (par exemple BPA, évaluation de résidu, évaluation d'apport, etc.), à des pesticides/produits spécifiques à examiner par la JMPR 2015, y compris la soumission de formulaires de préoccupation accompagnés des données nécessaires, sont invités à envoyer les informations ou données **avant le 30 juin 2015 à :**

- Melle Yong Zhen YANG, Secrétaire FAO JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italia, E-mail: YoungZhen.Yang@fao.org;
- Dr Philippe VERGER, Secrétaire OMS JMPR, Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse, E-mail: vergerp@who.int;
- Dr Xiongwu QIAO, Président du CCPR, Shanxi Academy of Agricultural Sciences, 2 Changfeng Street, Taiyuan, Shanxi Province, 030006, P.R. Chine, E-mail: ccpr_qiao@agri.gov.cn, ccpr@agri.gov.cn; et
- Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie; E-mail: codex@fao.org).

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels dans le document REP15/PR, Annexe XII concernant les questions se rapportant aux futures réunions de la JMPR (BPA, évaluation de résidu, évaluation d'apport, etc.) sur des pesticides/produits devant être examinés lors des années suivantes par la JMPR, sont invités à envoyer les informations ou données **un an avant** que la JMPR n'examine ces composés, aux adresses reprises ci-dessus.